



## Communiqué

L'Union des Syndicats Force Ouvrière de la Creuse (UD FO), réunie ce jour en comité syndical, informée de la répression judiciaire orchestrée en Guadeloupe à l'encontre des militants du LKP (Lyannaj kont pwôfitasyon) et particulièrement de l'UGTG (Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe) en conséquence de leur activité syndicale, considère qu'il s'agit là d'une violation par l'Etat français des conventions de l'Organisation Internationale du Travail garantissant la liberté et les droits syndicaux en particulier la protection des droits d'organisation et de négociation collective.

En conséquence, l'UD FO de la Creuse considère :

- qu'il est de son devoir de s'adresser publiquement aux parlementaires du département, pour leur demander d'intervenir auprès du Ministre du Travail et auprès du Garde des Sceaux pour réclamer :
  - o l'arrêt immédiat de toutes les poursuites judiciaires et la levée de toutes les peines prononcées à l'encontre des syndicalistes de l'UGTG et des autres organisations du LKP,
  - o le respect du droit de revendication et de négociation collective en Guadeloupe.
  
- qu'il est de son devoir d'en informer les médias et les autres organisations syndicales pour que, face à la gravité de cette situation qui porte atteinte aux droits de l'ensemble du mouvement ouvrier à l'échelle internationale, s'organise la défense de la démocratie syndicale qui est notre bien à tous.

Fait à Guéret le 21 juin 2012.

Maison des Associations et des Syndicats – 11 Rue de Braconne – B.P. 113 – 23003 GUERET  
CEDEX

Tél. : 05.55.52.06.28

[FO.CREUSE@wanadoo.fr](mailto:FO.CREUSE@wanadoo.fr)

09.61.65.31.88

[ouviere.fr](http://ouviere.fr)

Email :

[udfo23@force-](mailto:udfo23@force-ouvriere.fr)